



OBJET

Les présentes conditions ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre le CFPC Alsace et le Client dans le cadre des prestations de formation proposées par le CFPC Alsace.

PRIX

Les prestations proposées par le CFPC Alsace sont fournies au tarif en vigueur, lors de l'enregistrement de l'inscription par le CFPC Alsace. Les prix sont exprimés en euros, HT.

La TVA s'applique en sus, le cas échéant. Les prix affichés sont valables pour une année (courant du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante).

INSCRIPTION

La conclusion du contrat entre les parties s'opère par l'acceptation du Client de l'offre, la signature du bulletin d'inscription ou l'inscription, en ligne sur le portail du CFPC Alsace <http://portail-irf.cfpc.net/067>. Toute inscription sera considérée comme définitive si elle est accompagnée de son règlement.

MODALITÉS DE RÉGLEMENT

Le règlement de la formation est à effectuer directement au CFPC Alsace par chèque ou virement. Le CFPC Alsace ne pratique pas de subrogation.

■ Formation financée par un OPCO

Il appartient au client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et d'obtenir le cas échéant, un remboursement partiel ou total.

Les critères de prise en charge de la branche de l'expertise comptable sont définis par l'OPCO ATLAS.

■ SPÉCIFICITÉS

- L'équipe pédagogique : Le CFPC Alsace fait appel à la sous-traitance pour la conception et l'animation de ses formations.

CONVOCATION

Les dates de réalisation des formations sont indiquées sur le catalogue et autres documents d'information. Le Client est informé du lieu et de la date du séminaire, par tout moyen, au moins 7 jours ouvrables avant le commencement.

VOS JUSTIFICATIFS

Dans le cas d'un paiement par le cabinet, une facture valant convention vous sera délivrée après la réalisation de la formation. Pour chaque participant, une attestation de présence sera établie à la fin de chaque session.

SUIVI DE L'EXECUTION DES FORMATIONS

- La fiche animateur
- Les QCM fin de formation
- La feuille d'émargement

ANNULATION

■ Du fait du Client : en cas d'annulation effectuée dans les 7 jours précédant le début de la formation, un montant forfaitaire de 150 € restera acquis au CFPC Alsace, pour frais d'annulation sans financement possible au titre de la formation continue. Toute absence non signalée entraînera la totalité de la facturation.

■ Du fait du CFPC Alsace : un nombre insuffisant de participant peut nous contraindre à annuler un séminaire de formation. Nous préviendrons au plus tard 10 jours avant et nous vous rembourserons l'intégralité de la somme versée lors de l'inscription.

INDÉMNITÉ DE RETARD – FRAIS DE RECouvreMENT

Tout paiement intervenant postérieurement à la date d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit. Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € HT pour frais de recouvrement.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucun des supports remis ou imprimables dans le cadre d'une formation ne pourra être reproduit totalement ou partiellement sans l'accord exprès du CFPC Alsace, qui reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle. Le Client s'engage à ne pas reproduire ou exploiter ces documents sans l'autorisation écrite et préalable du CFPC Alsace qui peut le conditionner à une contrepartie financière.

RGPD

Dans le cadre de l'exécution de sa prestation de formation auprès du Client, le CFPC Alsace collecte des données personnelles (ci-après dénommées « les données ») : des personnes physiques participant à la formation commandée par le Client

Le CFPC Alsace s'engage dans le cadre de sa relation contractuelle avec son Client, en sa qualité de responsable de traitement, à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données et, notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 et le règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) dénommés « la Réglementation ».

Les données font l'objet de plusieurs traitements informatiques destinés à : la gestion des inscriptions, des paiements, des réclamations du Client et du suivi qualité des formations.

Dans la limite de leurs attributions respectives et pour les traitements susvisés, les personnes susceptibles d'avoir accès aux données des participants sont les salariés du CFPC Alsace.

Le CFPC Alsace s'engage ainsi à traiter les données personnelles dans le respect de la Réglementation et à cet égard, s'engage à :

- Traiter les données personnelles des personnes concernées de manière licite, loyale et transparente ;
- Collecter les données personnelles pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, et ne pas les traiter ultérieurement d'une manière incompatible avec ces finalités ;
- S'assurer que les données personnelles sont adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- S'assurer que les données personnelles sont exactes et tenues à jour ;
- Conserver les données personnelles sous une forme permettant l'identification des personnes concernées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées ;
- Traiter les données personnelles de façon à garantir une sécurité appropriée de ces dernières, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle, à l'aide de mesures techniques ou organisationnelles appropriées.

Le Client dispose de droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition pour motifs légitimes, ainsi que d'un droit à l'oubli et à la portabilité sous réserve des dispositions légales et réglementaires applicables. Le Client peut exercer ces droits en envoyant un e-mail à la personne au sein du CFPC Alsace en charge de gérer les demandes : cfpc@oecalsace.net

Si le Client estime, après avoir contacté le CFPC Alsace, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris 07.

ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au CFPC Alsace, même s'il en a eu connaissance.

LITIGES

En cas de litige, les cocontractants rechercheront, préalablement à une Action en justice, des modalités de règlement amiable des difficultés Concernant l'exécution de ce contrat. A défaut de règlement à l'amiable, Toute contestation sera portée devant les tribunaux compétents de Strasbourg.

Numéro de déclaration d'activité auprès du Préfet de région Alsace 42670150467. Ce numéro ne vaut pas agrément d'état.